

COMMUNIQUÉ DE PRESSE – CGT DRANCY

Abandon d'un agent handicapé et refus de financer la MDPH : la politique du mépris à Drancy

Un agent territorial **handicapé**, âgé de **69 ans**, ce 13 janvier 2026, est laissé **sans aucun revenu depuis le 13 janvier 2024** par la Mairie de Drancy.

Pourtant, le **Conseil médical plénier** a reconnu **57 % d'invalidité**, ouvrant droit à une retraite pour invalidité.

Malgré cela, **aucune rémunération**, aucune position administrative, aucun accompagnement.

Pire : **la CNRACL a refusé deux fois** le dossier de retraite envoyé par la ville en janvier 2024, tant il était irrégulier.

La CGT a alerté **Aude Lagarde**, maire de Drancy et le **Préfet** : silence total.

Résultat : un agent vulnérable abandonné, sans ressources pour ses besoins primaires. Une violation flagrante de l'**article 17 du décret 87-602** et de la jurisprudence du **Conseil d'État**.

Un possible cas de **discrimination envers un agent RQTH**.

La CGT exige une **régularisation immédiate**, le versement rétroactif dû et un contrôle de légalité.

Drancy doit répondre : **comment peut-on laisser un agent handicapé de 69 ans sans revenu depuis plus d'un an ?**

Drancy, le 13 janvier 2026

La conseillère départementale Aude Lagarde et le handicap (vote du budget 2026)

<https://www.youtube.com/watch?v=Hi3RsDLwrjA>

intervention budget évoquant les MDPH avec les formations des agents et un bus mais Aude lagarde donne délégation de vote à sa droite Aude Lagarde qui vote contre le rétablissement de 400 000 € pour nos MDPH par la Région et le choix de sa présidente Péresse Drancy et ses contradictions

SCANDALEUX AUDE LAGARDE A VOTÉ CONTRE LE RÉTABLISSEMENT DES SUBVENTIONS AUX MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES

DÉLIBÉRATION N°2025-X-29 DU 16 OCTOBRE 2025
CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS

DRANCY